passer aux condamnés. Alors Guénard allait partir seul? Dufloo confia au gardien Chateau: « Attention, ouvrez l'œil, quelque chose se prépare ».

Le gardien avisa son chef, le surveillant Mortier, et une fouille sérieuse suivit. On fouilla Dufloo, on fouilla Guénard, et après plusieurs heures de recherches les engins furent découvert. Le passe-partout avait été jeté dans les cabinets où on le retrouva.

Guénard a été interrogé. Il a déclaré : « Oui, je voulais me rendre libre si la Cour de Cassation rejette mon pourvoi, car j'ai toujours cette hantise qui me tient de prouver mon innocence. Je n'ai pas voulu tuer ma femme, c'est un terrible accident que celui-là. Je ne suis pas coupable. »

Qui a suggéré l'idée de la fuite? D'après Guénard, c'est Dufloo, qui aurait ajouté : « Nous irons nous cacher dans les souterrains de la ville pendant quelque temps et nous partirons à l'étranger ». Dufloo, comme bien on pense, se défend et rejette la faute sur Guénard.

Guénard paraît fort ennuyé de cette aventure et craint que l'on pense que son projet d'évasion soit un aveu de culpabilité dans le meurtre de son épouse.

La prison Saint-Nicaise est fort bien gardée, jusqu'ici aucune évasion n'a pu être exécutée. La dernière tentative remonte à quelques années, quand le Polonais Szymanski, un des assassins de la ferme des Annelles, tenta de fuir en compagnie de plusieurs condamnés.

Horrible mort d'un jeune peintre à Liévin

Le jeune Antoine Jarzembowski, âgé de 17 ans, demeurant chez ses parents, rue Jules-Ferry, à Liévin, travaillant au service de M. Farineau, entrepreneur de peinture, était occupé à repeindre l'un des ponts roulant de l'Usine d'Ammoniaque de Liévin.

Ce pont à une longueur d'environ 30 mètres et repose sur deux murs de 15 mètres de haut et épais de deux mètres. En bordure de ces murs se trouvent des glissières sur lesquelles se déplace l'énorme masse dans le sens de toute la longueur de l'Usine. L'espace que prennent les glissières sur le mur étant très infime, on dispose donc du plus d'un mètre pour circuler facilement.

C'est donc sur le mur que le jeune peintre et deux autres ouvriers se trouvaient.

Il était 17 h. 15, lorsque ayant reçu l'ordre de faire rouler le pont selon les besoins du service, le mécanicien Edouard Roger, dont la cabine est fixée sur les parois du mur sous le pont, cria : « Attention ! ». Les deux camarades de Jarzembowski se garèrent rapidement. Quant à ce dernier, la fatalité voulut qu'il rencontra un pilier élevé sur le mur et qu'il n'avait pas cru si près de lui. Le pont-roulant, qui depuis le signal du mécanicien glissait rapidement, arriva bientôt à la hauteur du pilier et le jeune Polonais fut coincé.

Aux cris poussés par les deux ouvriers, qui avaient vu le danger couru par leur ami, le mécanicien arrêta le fonctionnement de sa machine, mais il était trop tard. Jarzembowski était mortellement blessé.

Le docteur Couge, mandé d'urgence, fit transporter le jeune Polonais à l'Hôpital de Liévin, mais celui-ci expira en cours de route des suites d'une fracture de la colonne vertébrale. Son corps a été reconduit à son domicile.

Aussitôt prévenu de ce tragique accident, M. François, commissaire de police, se rendit à l'Usine. Le magistrat procéda à diverses constatations et interrogea plusieurs témoins. Il en résulte que la responsabilité du mécanicien est dégagée, celui-ci ayant donné l'avertissement nécessaire.

Les ingénieurs de l'usine procéderont à une enquête.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 16 mai 1930.

Soleil : Lever à 4 h. 10 ; coucher à 19 h. 24.
Lune : Lever à 23 h. 51 ; coucher à 6 h. 12.
Aujourd'hui : Saint-Honoré. Demain : Saint-Pascal.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 15 mai 1930, à 18 heures :
Baromètre 763 m/m. 9 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 3 m/m. 4.
Thermomètre : Fronde, 17.4 ; minima, 9.3, atteint à 7 heures ; maxima, 21.5, atteint à 16 heures.
Etat hygrométrique, 71 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h : néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; force modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui, un peu chaud, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre, généralement couvert ou très nuageux ; quelques pluies intermittentes. Vent d'Ouest, 3 à 7 mètres ; même température.

SUCCES ARTISTIQUE. — M. Constant Cléty, artiste peintre, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, vient d'obtenir la médaille d'or au Salon des Artistes français, où il expose en ce moment deux toiles importantes, l'une intitulée « Le Toast », l'autre représentant une famille lilloise.

DEUIL. — Les funérailles de M. Arthur Duhem, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Nichan Iftikhar, médaillé de la guerre de 1870-71, médaille d'or de l'Assistance publique, ancien otage d'Holzminden, ancien vice-président de la Chambre de commerce, ancien administrateur de la Banque de France, ancien président de la Chambre syndicale des lubrifiants de toilet de Lille, ancien vice-président de l'Union des syndicats patronaux, ancien vice-président de l'Association de l'industrie et de l'Agriculture, ancien conseiller prud'homme, ancien conseiller municipal, ancien conseiller du commerce extérieur, décédé au château de Beriy (P.-de-C.), le 9 mai, à l'âge de 81 ans, ont été célébrées en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, en présence d'une assistance considérable. On remarquait notamment :

MM. Louis Boujard, secrétaire général du Nord ; Nicolle, député du Nord ; Bourdon, Guilbaut, Demessmay, Delfortrie, Crépy-Saint-Léger, conseillers généraux ; les chanoines Virlenx et Léman ; Delfast, Wiart, Crapez, Stahl, Bandon de la Chambre de commerce ; Delattre, secrétaire de la Chambre de Commerce ; Meurice Gronier, Alfred Henneton ; le général Bizard ; le docteur Arquembourg, adjoint au maire de Lille ; les docteurs Vauverdé, Lemière, Druchert Daver, Vieilledent ; Auguste Fauchille, Decaux, Marcel Decroix, Devaux, Massart, René Olivier avocats au Barreau de Lille ; Max Descamps, Vincent, Rouzé, Paul Le Blan, Fauchille, Fauchenr, Aubry, Emmannel Descamps, Nuytten ; Paul Delporte, receveur municipal.

MM. Georges Vancanwenberghe, Richelmi, Wacremier, Emile Raoust Albert Danchin, Maurice Thellier de Poncheville Aug. Franquet, Meyer, Aug. Crépy, André et Maurice Wallaert, Jacques Codron, Fréval, Barret, inspecteur principal du chemin de fer du Nord ; Régnier, président du Conseil interdépartemental de préfecture ; Gimat, conseiller ; Desronseaux, Dussansoy, chefs de division à la Préfecture ; Ch. Crombez, Clande Verley, Michel Scalbert, colonel Cerfon, Maurice Degraeve, etc.

L'inhumation fut faite au cimetière du sud.

LA GREVE DES POSTIERS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Désireux de hâter la date à laquelle les fonctionnaires recevront leurs nouveaux émoluments, le Conseil a décidé de simplifier la procédure suivie pour la confection des décrets fixant les futures échelles de traitement. Ces décrets seront préparés au cours de conférences entre le ministre du Budget et chacun des ministres intéressés. Les échanges de correspondances seront presque entièrement supprimés, aussi sera-t-il possible de publier à la fin de ce mois et au cours du mois de juin la plus grande partie des décrets.

Un communiqué du Ministère des P. T. T.

Le ministère des P.T.T. communique les renseignements suivants:

« Avant même que le gouvernement n'ait fait connaître les échelles de traitements qu'il propose d'établir en exécution des dispositions des lois des 29 décembre 1929 et 16 avril 1930, les commis des P.T.T. affirment que ces échelles ne sauraient leur donner satisfaction et créent une agitation autour de leurs revendications. Si, avant de se livrer à ces manifestations regrettables, les commis des postes avaient attendu la publication des futures échelles de traitements, ils eussent été obligés de reconnaître, d'une part, que la réforme en cours était poursuivie dans le respect des déclarations faites au Parlement, à des parités établies par les grandes commissions de rajustement des traitements successifs et, d'autre part, que les chiffres ainsi fixés leur donneront de très larges satisfactions.

« 1° Dans l'exposé des motifs du projet de budget de 1929, M. Raymond Poincaré avait précisé que le rajustement des traitements qu'il proposait d'effectuer comme conséquence de la réforme monétaire, interviendrait, compte tenu des nouvelles classifications adoptées par les dernières commissions de révision. Il résulte des travaux de la commission Martin et de la commission Payelle, que les commis des postes sont, en ce qui concerne la fixation de leurs traitements, rangés dans une catégorie qui comprend notamment les commis des administrations centrales ou des divers services extérieurs et les instituteurs. Le gouvernement ne songe, en aucune façon, à rompre cette assimilation au préjudice des commis des postes. *Ceux-ci conserveront un traitement égal à celui des commis des administrations centrales, soit, en traitement définitif, 10.500 fr. au minimum, 19.000 fr. au maximum, et, pour la classe exceptionnelle, 22.500 francs.* Les commis des postes ne sont donc victimes d'aucun déclassement et il suffira de rappeler les traitements en vigueur avant la guerre pour constater qu'ils n'ont pas de légitime sujet de revendication.

« 2° Les traitements à comparer sont respectivement : minimum 1914 : 1.900 ; nouvelle échelle : 10.500 ; coefficient de majoration : 5,5. Maximum 1914 : 3.700 ; nouvelle échelle : 19.000; coefficient de majoration : 5,5. Classe exceptionnelle 1914 : 4.000 ; nouvelle échelle, 22.500 ; coefficient de majoration : 5,6. Ce rapprochement brutal fait ressortir que dans tous les cas le coefficient 5 est dépassé. Un coefficient plus élevé apparaît même, si l'on tient compte d'indemnités qui n'existaient pas en 1914 et qui s'ajoutent maintenant au traitement. Sans entrer dans le détail des indemnités afférentes à des attributions spéciales, il suffira d'examiner le cas d'un commis qui exerce ses fonctions dans une localité n'ouvrant pas droit à indemnité de résidence et qui a des charges de familles. S'il a trois enfants, sont traitement est majoré de 3.180 fr., et on le suppose à l'échelon maximum (19.000 fr.), il reçoit ainsi un total 22.180 fr. traitement qui, rapproché de celui de 3.700 fr. applicable au même cas en accuse un coefficient de majoration de 5,4.

» Ne pouvant contester ce coefficient de majoration, les commis des postes ont prétendu qu'il restait trop faible par rapport à ceux dont bénéficient les directeurs de leur propre administration. Il est exact, que les six directeurs de l'administration centrale recevront des traitements supérieurs au quintuple du traitement correspondant de 1914. Cette situation tient au fait que les traitements des directeurs du Sous-Secrétariat des Postes étaient autrefois au-dessus de ceux des directeurs des principaux ministères : En 1914, ils atteignaient au maximum 18.000 fr. au lieu de 25.000 fr., en 1919 toutes les administration centrales ont été placées sur le même rang au point de vue des traitements. Cette égalité a toujours été respectée depuis cette date et le personnel des P.T.T. lui-même en a toujours affirmé la légitimité. On ne comprendrait pas qu'elle fut actuellement rompue au détriment des directeurs du ministère des Postes, dont les attributions sont aussi lourdes que celles de leurs collègues des autres départements et qui n'échappent pas aux efforts des administrations privées pour enlever à l'Etat ses meilleurs techniciens ».

Un communiqué de la Fédération postale du Nord

Le secrétaire de la Fédération postale du Nord a adressé à la Presse le communiqué suivant, avec priers d'insérer :

« Vous avez fait connaître à vos lecteurs le vif mécontentement qui règne en ce moment parmi le personnel des P.-T.-T. et qui s'est traduit aujourd'hui par des interruptions de service de durée variable dans les différents Centreux téléphoniques et télégraphiques de notre ville.

» Vous avez publié également un communiqué de l'Agence Havas rapportant certaines déclarations du Président du Conseil, selon lesquelles le traitement du commis des postes, porté au coefficient 5,1, à partir du 1er octobre 1930, atteindrait à Paris, par le jeu d'indemnités diverses le maximum de 26.500 fr.

» Le Président du Conseil prend soin de préciser qu'il s'agit d'un agent ambulant astreint, de par la nature de ses fonctions, à un double loyer et à des conditions de nourriture particulièrement onéreuses, en raison de la fréquence des déplacements et de la nature des conditions de travail.

» Il n'en reste pas moins que l'opinion publique, peu avertie du problème de la rémunération du personnel des Postes, sera portée à se représenter la situation du Commis des Postes d'une manière très différente de ce qu'elle est en réalité.

» Les Commis ambulants sont une infime minorité dans l'Administration des Posies. Au surplus, ceux qui résident à Paris ne représentent pas le 1/20 de l'effectif des Commis des Postes.

» L'exemple cité, pour les besoins d'une cause dont la défense est impossible, ne saurait donc être retenu.

» A la rigueur, le Commis des Postes recevra, à partir du 1er octobre 1930, exactement cinq fois le traitement maximum normal qui lui était attribué en 1914.

» Ajoutons que dans le même temps toutes les catégories situées au dessus de lui dans la hiérarchie postale se verront appliquer des coefficients variant entre 6 et 6,84 par rapport aux traitements d'avant guerre.

» Les Commis des postes acceptent volontiers la formule des coefficients élevés ...pour tous.

» Ils ne sauraient accepter, quoi qu'en ait dit le Président du Conseil, l'application d'une mesure d'exception à leur égard.

» Enfin, les menaces de sanctions « totales et immédiates » ne sauraient avoir la moindre influence sur la ligne de conduite que le personnel des P. T. T. s'est tracée.

» Il est résolu à conquérir ce qu'il considère comme son dû et ce qui est au reste l'application pure et simple d'une mesure d'élémentaire équité.

» L'intimidation ne changera pas sa décision.

» S'il plaît au Gouvernement, pour des raisons d'ordre politique, de réaliser arbitrairement des assimilations dont les répercussions financières dépassent les disponibilités budgétaires, le personnel des P. T. T. se refuse à faire les frais d'une méthode dont il appartenait aux promoteurs da prévoir toutes les conséquences.

» Pour le Fédération Postale du Nord.
» Le Secrétaire : P. DEHOVE ».

A LILLE

Simples perturbations dans les services, hier matin...

Au sujet des répercussions possibles du mouvement de protestations des postiers parisiens, nous avons tenu à rendre visite à M. Buisson, directeur régional des P.T.T. à Lille, qui nous a déclaré : « Je n'ai jusqu'à présent reçu aucune délégation du personnel des P.T.T. à Lille. Je ne puis que vous dire qu'à Lille, on a éprouvé simplement le répercussion du mouvement de Paris ; voici donc ce qu'il se produisait:

« De 11 à 13 heures, Paris ne nous demandait pas au téléphone et quand nous le demendions il ne nous répondait pas ».

— Nous avons demandé alors à M. le Directeur : « Était-il possible d'avoir une communication téléphonique de Lille à Lille ou aux environs ?

— M. Buisson nous a répondu : « Certainement, mais moins rapidement qu'à l'ordinaire, en raison du désarroi causé ».

Comme nous prenions congé de M. le Directeur des P.T.T. à Lille, il nous renouvelait son opinion, qu'à Lille, on avait simplement subi la répercussion du mouvement de Paris.

...mais une grève perlée hier soir au Poste Central

Les employés des P. T. T. du Centre de Lille, place de la République, ont brusquement fait hier soir, à 18 h 15, une sorte de grève perlée.

A 18 h. 15 donc, employés et employées quittaient soudainement les services auxquels le public assez nombreux en fin de journée, s'adressait.

Les chefs de service s'efforcèrent da parer à la défection de leurs employés. Mais ceux-ci, en longues colonnes, se firent délivrer des mandats de 0 fr. 10 ou de 0 fr. 25 dont ils compliquaient à dessin les formalités dans le but de tenir les guichets et d'en rendre l'accès impossible au public. De nombreuses protestations s'élevèrent alors et il fallut tout le tact da la police pour éviter des collisions.

Au dehors, des pencartes affirmant la volonté des postiers de voir aboutir leurs revendications. étaient déployées.

A 19 h., heure normale de fermeture des guichets, tout rentrait dans le calme.

A DIJON

Hier matin, au chengement de service, le personnel du Central télégraphique de Dijon a manifesté par une interruption momentanée du service. Il n'y a eu aucun incident.

A MARSEILLE

A 11 heures, les employés du Central télégraphique se sont livrés à una manifestation. Ils ont abandonné le travail et ont supprimé toutes communications télégraphiques. A 13 h. 30, les communications étaient partiellement rétablies.

France-Buenos-Ayres en 86 heures

Grâce à la liaison aéro-maritime de Mermoz, le nouveau service de l'Aéropostale a été réalisé en moins de quatre jours.

Les lettres parties de Lille samedi soir, sont arrivées à Buenos-Ayres, mercredi, à 19 h. 25.

Devant l'importance de cette liaison aérienne, le « Réveil du Nord » toujours en avant du Progrès, fera placer sous peu sur sa façade, 164, rue de Paris, à Lille, une boîte postale spéciale pour les correspondances à expédier par avion.

Ouverture du 12e Congrès de l'Agriculture française

Le 12e Congrès de l'agriculture française, organisé par la Confédération Nationale des Associations Agricoles, s'est ouvert hier à Paris, sous la présidence de M. Jules Gautier. Dans la salle avaient pris place un grand nombre de délégués des grandes associations agricoles de province. Après quelques paroles de bienvenue du président, M. Augé-Laribé, secrétaire général, a montré que l'année 1929 fut année de crise. Il a conclu que les agriculteurs ne doivent pas tout attendre de la loi et que pour régulariser la production, pour organiser le marché à l'intérieur et à l'extérieur ils peuvent réclamer la collaboration de l'Etat, mais ils doivent compter davantage sur l'étude consciencieuse des réalités et sur la pratique loyale de la solidarité.

M. de Monicault, député, président du groupe de défense paysanne, a présenté ensuite un rapport sur la place de l'agriculture dans l'économie nationale en 1912 et en 1929. En terminant, M. de Monicault a émis le vœu que les statistiques établies dans les divers ministères soient améliorées.

M. Queuille, ancien ministre de l'Agriculture, a étudié enfin les moyens d'aider et de protéger l'agriculture autres que les droits de douane.

A la suite de ces rapports, différentes observations ont été présentées, notamment par M. Bernard de Vésins, secrétaire général de la corporation de l'agriculture, sur les droits de donana; Halle, secrétaire général de la Confédération des producteurs de blé; Alexandre Duval, député de l'Eure, sur le politique fiscale et les agriculteurs; Robineau (Yonne) sur l'attribution d'un statut fiscal aux coopératives agricoles, et Anseel (Alpes-Maritimes) sur les moyens d'augmenter les exportations agricoles.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire d'excitation de mineures à la débauche

A la requête de M. Lepers-Vandamme, employé de chemin de fer, dont la fille mineure avait été entraînée au « Café du Parc », à Tourcoing, les tenancières de cet établissement Rachel et Rosalie Maes, ont été poursuivies, à Lille, pour avoir favorisé la débauche. Mais le tribunal correctionnel estima que ces dernières n'avaient point commis le délit qui leur était reproché et il les acquitta.

Sur appel de M. Lepers, l'affaire est revenue devant la Cour, voici huit jours.

La Cour n'est point de l'avis des premiers juges. Par l'arrêt qu'elle a rendu hier, elle a infirmé le premier jugement.

Rachel et Rosalie Maes s'entendent ainsi condamner à 6 mois de prison et à 50 francs d'amende chacune. Quant à M. Lepers, partie civile, il obtient une somme de 1.00[illegible] francs à titre de dommages-intérêts.

Les suites terribles d'un télescopage

En novembre 1929, vers 9 h. du soir, rue de Béthune, à Lille, le tramway que conduisait le wattman Julien Noiret, entra en collision avec l'auto que pilotait M. Albert Charlet, lequel avait aperçu le tramway et pensait pouvoir passer avant son arrivée. Le choc fut terrible ; l'auto fit un tête à queue et vint faucher deux piétons, M. Boutemain qui fut tué et M. Rougeman, qui fut blessé.

A la suite de ce grave accident, Noiret et Chariet furent poursuivie pour homicide et blessuras par imprudence.

Le tribunal de Lille, le 1er mars dernier, condamna le wattman à 15 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende et l'automobiliste à 100 fr. d'amende. Et il accorda à la partie civile, 4.500 fr. et 12.000 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire, revenue en appel est plaidée par Me de Lauwereyns, représentant la Compagnie des Tramways de Lille, déclarée civilement responsable de son employé ; Mes Allaert et Godin, défenseurs de Chariet ; Me Théry, partie civile au nom de la famille Boutemain et Me Boyer-Chammard, partie civile au nom de M. Rougeman.

La Cour met la cause en délibéré.

Un acquittement

Accusée d'avortement, Isabelle Vanhille, demeurant à Malo-les-Bains, a été poursuivie devant le tribunal de Dunkerque.

En appel, après plaidoirie de Me Valentin, *la Cour confirme la décision des premiers juges.*

Une maîtresse-femme

Antoinette Patou, femme Ondeul, de Nordpeene est une maîtresse femme. Dans son ménage tout marche à la baguette et contre mon mari elle va jusqu'à utiliser le tisonnier. C'est d'ailleurs pour cela que le tribunal de Dunkerque lui a infligé un mois de prison.

La dame Ondeul a fait appel, mais malgré la plaidoirie de Me Valentin *la Cour confirme le premier jugement.*

Les accidents d'auto

Le 31 août dernier, vers 23 heures, Jean Saudemont, étudiant, demeurant à Bruay, pilotait une auto. En arrivant à Fournes, le jeune automobiliste renversa et blessa grièvement M. Pierre Kersten, journaliste.

Saudemont, dont le véhicule n'était pas éclairé et qui n'avait pa sannoncé son arrivée, s'arrêta à 50 mètres de l'accident.

Il revint sur ses pas, mais ayant constaté la gravité de l'état du malheureux piéton, il prit la fuite. Pour dépister les recherches, il s'enfuit dans un chemin de terre, mais mal lui en prit, car l'auto capota et prit feu.

Le lendemain, Saudemont pria un garagiste de La Bassée d'aller rechercher ce qui restait de la voiture. Pris de soupçons, ce dernier avisa la gendarmerie.

Ajoutons que la victime ne fut retrouvée que le lendemain également, après être restée sept heures sans aucune soin.

Le tribunal de Lille a condamné Saudemont à deux mois de prison avec sursis, 500 francs d'amende et à verser en attendant les résultats de l'expertise, une provision de 10.000 francs à la victime, M. Jean Knoll étant reconnu civilement responsable.

L'affaire est déjà venu devant la chambre des appels correctionnels, mais la Cour le renvoya pour permettre un supplément d'information. Il s'ensuivit de nouvelles inculpations qui concernent M. Knoll et un agent de police d'Harines, Etienne Leksowski qui se trouvaient dans l'auto et engagèrent Saudemont à prendre le large après l'accident.

Poursuivie pour complicité de délit de fuite Knoll et Leksowski ont été condamnés à Lille, le 18 mars dernier, à un mois de prison et 200 francs d'amende chacun.

Le procès revient au complet cette fois. Il est plaidé par Mes Soland, Dufour et Meigné.

En délibéré.

⁂

Au service de Mme veuve Leborgne, née Marguerite Brunel, le chauffeur Raymond Despinoy, traversait Bailleul, en auto, lorsqu'il renversa M. Martin, qui s'apprêtait à monter dans sa voiture qui stationnait.

Le tribunal de Dunkerque l'a condamné le 19 février dernier, à 25 fr. d'amende.

Après plaidoirie de Me Godin, *la Cour confirme le jugement de 1re instance.*

La génisse volée

M. Victor Bourel, cultivateur, à Nortkerque, possédait une génisse qui lui fut volée. On la retrouva chez un boucher, de Calais, M. Georges Daveiu, qui l'avait achetée à un autre boucher calaisien, Albert Fiahaut.

Le tribunal de Boulogne, condamne Fiahaut à 4 mois de prison pour vol et Daveiu à 3 mois avec sursis et 200 fr. d'amende pour recel.

La Cour infirme le jugement de Dunkerque. Elle condamne Fiahaut à un an de prison et acquitte Daveiu.

Entre Polonais

A la suite d'une altercation survenue dans un cabaret de Vieux-Condé, entre plusieurs Polonais, Joseph et Léon Jahubowski, François Frankowski et Marien Snida, le débitant ont été poursuivis devant le tribunal de Valenciennes pour coups et bris de clôture, des vitres avaient été cassées.

Joseph Jakubowski et François Frankowski furent condamnés à 8 jours de prison avec sursis et à 50 fr. d'amende chacun ; les deux autres furent acquittés.

En appel, après plaidoiries de Me Costier, de Valenciennes pour les trois premiers et de Me Soland, pour Snida, *la Cour confirme le jugement de Valenciennes.*

Une grave affaire à Auchel

Arrestation d'un Polonais guérisseur

Une affaire susceptible de prendre de l'envergure vient d'être découverte à Auchel. Un Polonais qui exerçait illégalement la médecine et qui se livrait à la vente d'objets d'un caractère particulier vient d'être arrêté dans les circonstances ci-après par la gendarmerie.

Pris au piège

Dans la matinée de jeudi, le maréchal des logis-chef Marquis, commandant la brigade était avisé qu'un trafic d'objets ayant trait à l'anti-conception se faisait à Marles-les-Mines Il se rendit immédiatement sur les lieux accompagné des gendarmes Ricart et Canler. Après de rapides investigations, ils interrogèrent une femme Mme N..., demeurant rue de Nantes, à Marles, laquelle précisa que le dimanche 11 courant, en se rendant dans une épicerie voisine, elle avait fait la rencontre d'une compatriote Kowalski Catherine 27 ans femme Ptak, demeurant rue de Nantes, 13, qui voyant Mme N... pâlot pâle lui en avait fait la remarque et ayant eu qu'elle était enceinte, lui proposa pour l'emploi d'un appareil spécial, qu'elle se chargeait de lui procurer.

La femme Ptak, interrogée, reconnut n'être qu'intermédiaire avec un sujet polonais, Sugalski Théophile, 37 ans, demeurant à Auchel, route de Marles, et travaillant comme forgeron à la fosse n. 5 des mines de Marles.

Les gendarmes se rendirent de suite chez Sugalski porteurs de l'appareil saisi et accompagnés de la femme Ptak. Sugalski, mis au courant, fut invité à montrer des appareils analogues qu'il avait encore suivant les dires de sa complice. Il le fit en exibant une boîte qui contenait encore une trentaine de ces objets. A la demande qui lui fut faite s'il en avait encore d'autres, il répondit négativement et invita les visiteurs à voir eux-mêmes. Il n'en fut plus trouvé, en effet, mais la perquisition fut fructueuse. Qu'en en ... Plus de 600 tracts imprimés en allemand, furent découverts indiquant avec figurines à l'appui les moyens de se préserver d'une nombreuse famille, des paquets de plantes diverses, des sondes d'un usage plutôt suspect, des médicaments et un appareil électrique, etc... et en plus une trentaine de livres de médecine en langua allemande.

Questionné, Sugalski, dut reconnaître qu'il se livrait au plus à l'exercice illégal de la médecine. Arrivé en France en 1923, ayant étudié paraît-il et appris un peu la médecine en Allemagne, il songea de suite à mettre ses connaissances en pratique et comme tel visita des compatriotes qu'il savait malades. D'autres vinrent le trouver. A tous après examen, soit dans les yeux au moyen d'une loupe, soit en se servant d'un sthétascope (ces objets furent trouvés également ainsi qu'un thermomètre) il prescrivait des tisanes, suivant des formules dont il avait un recueil. Il traitait ainsi a-t-il déclaré, les diverses maladies, il soignait aussi les plaies.

Pour son travail, il n'exigeait pas de rémunération, mais se contentait de ce que lui donnaient les clients. Avec la machine électrique, il traitait les rhumatismes.

Quant aux appareils, tracts, etc... Sugalski prétend n'en faire l'emploi que depuis le début de l'année courante.

Il aurait tout reçu, d'après ses dires, par la poste, mais sa femme Kasczmerek Marie, âgée de 35 ans, a reconnu avoir fait en octobre 1929, un voyage au pays natal et en avoir rapporté « quelques uns » que son mari, retourné à son tour après, en avait lui ansi rapporté et qu'ils en avaient également reçu par colis. Les imprimée furent ensi rapportés par l'un et l'autre.

La correspondance ayant trait à l'achat des appareils qui venaient directement de Berlin a été saisie en mêms temps que les objets découverts.

Sugalski a été mis en état d'arrestation. La gendarmerie d'Auchel poursuit son enquête.

Roubaix

BUREAUX : 46, Rue de la Gare (Téléph. 3-54) -- DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Une auto volée et retrouvée

Un négociant en tissus, M. Jacques Dansette, 26 ans, demeurant 26, rue de Solférino, à Lille, étant venu à Roubaix, voulut faire le tour du champ de foire. Vers 22 h., il abandonna, face au n° 50 du boulevard Gambetta, sa voiture automobile, une conduite intérieure 6 chevaux, peinture bleue et noire.

Il visita plusieurs baraques, tenta la chance à diverses loteries et, vers 23 heures, il se disposa à reprendre la direction de Lille. Mais une désagréable surprise l'attendait. Pendant son absence, un individu avait pris possession de ea voiture et avait disparu dans une direction inconnue.

Sans tarder, il se rendit au poste central de police où il déposa une plainte pour vol. Les postes de police de Lille, Tourcoing et la gendarmerie furent aussitôt alertés par téléphone.

Tandis que M. Dansette faisait sa déposition, sa femme téléphonait au poste central annonçant que l'auto avait été retrouvée abandonnée à Flers.

M Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête et recherche activement l'auteur de cette mauvaise plaisanterie.

CARAMBOLAGE

Une collision qui, heureusement, n'occasionna que des dégâts matériels, s'est produite hier après-midi, vers 17 h., rue du Vieil-Abreuvoir. Une voiture attelée d'un cheval, conduite par le charretier Arsène Van Comrhotte, 18 ans, domicilié 29, rue de Rossini, est entrée en collision avec l'automobile de M. Léon Crétien, 43 ans, demeurant boulevard d'Armentières. Afin de laisser la circulation reprendre son cours normal, Van Connhotte fit reculer son attelage sans se rendre compte que derrière son véhicule se trouvait une automobil en stationnement. La voiture qui appartient à M. Louis Gesquière, représentant, demeurant à Tourcoing, 35, rue Auber, a été tamponné par l'arrière du chariot.

Des dégâts purement matériels ont été occasionnés aux trois véhicules. Une enquête est ouverte par M. André, commissaire de police du 1er arrondissement.

RADIALYS - T.S.F.
25, rue de l'Alouette, Roubaix
vend aux meilleures conditions
tout le matériel RADIO

LES TROUBLES AUX INDES ANGLAISES ET LES EXPORTATIONS TEXTILES

Au cours d'une réunion tenue ce matin, à la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, sous la présidence de M. Maurice Dubruille, président de la fédération Internationale Lainière, il a été pris connaissance du câblogramme adressé récemment à diverses Chambres de Commerce européennes, par la « Delhi piece goods Association », ainsi que d'une lettre de la Chambre de Commerce de Bradford au sujet de cette même question.

L'assemblée qui comprenait tous les industriels et négociants exportateurs en relations avec le marché des Indes a pris, à l'unanimité, la délibération suivante :

« Les industriels et négociants exportateure affiliés à la Fédéretion Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, réunis le 14 mai 1930, sous la présidence de M. Maurice Dubruille,

» Après avoir pris connaissance du câblogramme de la « Delhi piece goods Association », ainsi que de la lettre de la Chambre de Commerce de Bradford, du 8 mai 1930, et en avoir mûrement discuté ;

» Décident unanimement de refuser catégoriquement toute euppression ou toutes réserves concernant les ordres régulièrement remis, confirmés et acceptés, à destination des Indes angloises, en raison de la situation actuelle de ce pays.

» L'assemblée insiste pour qu'une action commune internationale intervienne par les soins de la Fédération internationale Lainière, au cas où des mesures seraient prises par la clientèle intéressée, qui viseraient à porter atteinte aux conditions des marchés en cours.

L'essemblée a également décidé l'envoi immédiat d'un télégramme faisant connaître ces décisions à la « Delh ipiece goods Association », répondant ainsi au télégramme que cette association avait envoyé précédemment en Europe.

LES FETES DU FONTENOY

La Foire aux plaisirs que le Comité du Fontenoy organise, au profit de son Arbre de Noël, les 31 mai, 1er et 2 juin, au square Wibaux, rue de Cassel, s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le comité a obtenu le concours de sociétés réputées : la Grande Fanfare, la Philharmonie du Jean-Ghislain, le Choral du Fontenoy, les trompettes Les Dévoués, les Intimes du Fontenoy, la Fanfare Delattre, la Fanfare du Comité, le célèbre jazz « Good Night » et la Fraternelle de Mouscron qui se déplacera avec ses corps de ballets renommés et son talentueux orchestre.

Une grande braderie aura lieu de 14 à 20 h., rue Archimède. Tirage de nombreuses primes entre tous les marchands inscrits. Inscription chez M. Destombes, 33, rue Archimède.

Le programme donnant droit à l'entrée du square pendant les trois jours, à l'entrée de la séance de cinéma du mardi 3 juin et à participer à la tombola gratuite dotée de nombreux lots, est en vente au prix de 0 fr. 50.

Sociétés et comités

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Le concours annuel de géographie organisé entre les divers établissements de la région du Nord a eu lieu le jeudi 15 mai, de 8 h. à midi.

Pour Roubaix on concourairent seulement les élèves de l'enseignement primaire supérieur et élémentaire, la municipalité avait mis gracieusement à la disposition les locaux de l'école communale des filles de la rue St-Vincent-de-Paul. Voici les questions qui ont été posées, communes, aux garçons et aux filles.

Enseignement primaire supérieur. — Première année : Climat et hydrographie de l'Afrique, avec croquis des fleuves.

Deuxième année : La géographie économique des îles britanniques, avec croquis.

Troisième année : Les Pyrénées, avec croquis.

Enseignement primaire élémentaire. — Cours complémentaire et supérieur : Le Massif Central, croquis.

Cours coyen : Les Côtes de France, croquis.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU CAMP DE SENNE. — Les Anciens Prisonniers de guerre du Camp de Senne ont tenu au Café Moderne, Grand'Place, à Tourcoing, leur assemblée générale sous la présidence de MM. J. Mesurel, président d'honneur et G. Scrive-Thirlez, président de l'Association du Nord.

M. Jacques Masurel ouvrant la séance félicite l'assistance qui en répondant en grand nombre à l'appel du Comité, prouve que l'Association a plus que jamais sa raison d'être. En termes simples et sincères ce qu'avait tait pendant la guerre l'amitié et l'entr'aide qui, en unissant les cœurs avaient permis de mieux supporter les misères morales et matérielles.

M. Scrive-Thirlez remercia M. Masuret du dévouement constant qu'il apporte à l'Association puis il passa à l'examen de l'ordre du jour dont voici les principaux points :

Voyage annuel. — Le Comité se propose : Bruges Ostende ou Ypres Ostende. Les conditions de ce voyage seront portées à la connaissance de tous les membres.

Banquet annuel. — Il aura lieu le 19 octobre à Lille. Toutes les instructions de détail seront envoyées en temps utile.

Après l'étude de quelques questions d'ordre intérieur, la séance est clôturée par un apéritif d'honneur.

UNION DES MUTILES ET REFORMES DE ROUBAIX. — On annonce la mort de M. Jacquet Joseph, décédé à l'Hôpital de la Fraternité, des suites d'une maladie contractée au front. Le Conseil d'Administration prie les camarades disponibles de bien vouloir assister aux funérailles, qui auront lieu le samedi 17 courant à 14 h. 30 à Saint-Rédempteur. Réunion à l'Hôpital de la Fraternité à 14 h. 15.

SOCIETE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. FETE DU MILLIEME SOCIETAIRE. — Dimanche 18 mai se dérouleront les fêtes organisées à l'occasion de l'inscription du millième secrétaire. 1. A 10 heures salle du Casino-Théâtre, Grande-Rue, réunion générale sous la présidence de M. Eugène Motte fils, président d'honneur. Lectures des rapports du

FEUILLETON DU 16 MAI 1930. — N° 13

la petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

Résumé des chapitres précédents

Gina de Charentenay et Pierre Barjac, un riche banquier, viennent de célébrer leur mariage. A la sortie de l'Eglise, la jeune mariée a remarqué un inconnu la tirant avec insistance et dans les yeux duquel elle lit de la haine.

Rentrée dans sa nouvelle demeure, elle retrouve sa fidèle servante, Julie, à qui elle relate l'incident, disant qu'elle a reconnu son cousin Robert. Pierre fait à un de ses invités, Jéremie Fleury, qu'il appelle Jim, le récit de sa première rencontre avec Gina et lui conte le passé de la jeune fille et comment son fiddèle chien Crouton la sauva dans des circonstances dramatiques.

*Pierre Barjac, son voyage de noces étant terminé, reprend la